

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 103

15 janvier 2008

SOMMAIRE

ABE Finances S.à.r.l.	4906	Ligne de Mire S.A.	4909
Accharius Invest S.A.	4933	Litecomm S.A.	4910
American Continental Properties International (Luxembourg) S.A.	4943	Natalys S.à r.l.	4933
Art & Antiques S.à r.l.	4934	Nérée S.A.	4934
Bambi S.A.	4899	OZ Production S.à r.l.	4933
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	4944	P2C Investments S.A.	4907
Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav	4944	Panvel Trading S.A.	4906
Beatriz S.à r.l.	4898	PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.	4907
Beau Bassin S.A.	4911	PBW II Real Estate Fund S.A.	4924
Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l.	4934	Seaport International S.A.	4939
CIM Advisory S.A.	4899	Sireo Immobilienfonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l.	4944
Compagnie Européenne de Luxe et Traditions S.C.A.	4937	Sireo Immobilienfonds No. 4 Paris S.à r.l.	4944
Cromafin S.A.	4907	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red London S.à r.l.	4943
Edder S.A.	4943	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Paris S.à r.l.	4942
Elephant Holding S.A.	4918	Sireo Immobilienfonds No. 4 Stockholm S.à r.l.	4942
ESAS Luxembourg	4934	Sodeprom-Lux	4927
Falesia International S.A.	4917	Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l.	4922
Fondation Feltz-Klensch	4898	Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l.	4921
Fondation Feltz-Klensch	4898	Theisen & Schmitz	4899
GALLADE Luxembourg S.A.	4917	W3HM S.A.	4927
Hammerfest Holding Company S.A.	4902	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	4902
Hirslanden Investments S.A.	4928	Whitehall European RE 5 S.à r.l.	4929
IFCI New Participations S.A.	4943		
John Deere Bank S.A.	4912		
Le Nom de la Fleur S.à r.l.	4902		

Fondation Feltz-Klensch, Fondation.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.
R.C.S. Luxembourg G 79.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

	<i>Actif</i> Euro		<i>Passif</i> Euro
Immeuble	161.130,79	Capital	161.130,79
Banque	23.550,35		
	<u>184.681,14</u>		<u>161.130,79</u>
		P et Pr.	23.550,35
	<u>184.681,14</u>		<u>184.681,14</u>

Certifié sincère et exact
Y. Feltz-Klensch
Présidente

Référence de publication: 2008002546/3264/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05700. - Reçu 87 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Fondation Feltz-Klensch, Fondation.

Siège social: L-6170 Godbrange, 4, rue de Heffingen.
R.C.S. Luxembourg G 79.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

	<i>Actif</i> Euro		<i>Passif</i> Euro
Immeuble	161.130,79	Capital	161.130,79
Banque	28.648,23		
	<u>189.779,02</u>		<u>161.130,79</u>
		P et Pr.	28.648,23
	<u>189.779,02</u>		<u>189.779,02</u>

Certifié sincère et exact
Y. Feltz-Klensch
Présidente

Référence de publication: 2008002545/3264/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05704. - Reçu 87 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Beatriz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 59, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 110.390.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002329/8045/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01955. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Theisen & Schmitz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 31, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 89.233.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002169/6766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05491. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Bambi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.326.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2008002202/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03458. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

CIM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.000.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of November.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary general meeting of the shareholders of CIM ADVISORY S.A., duly incorporated by deed on the 16th of November 2007, not yet published in the Mémorial C, and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-8010 Strassen, 206-210 route d'Arlon.

The meeting is presided by Mr Hervé Poncin, lawyer, residing professionally in L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, who appointed as secretary Mr Charles Duro, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.

The meeting elected as scrutineer Ms Karine Mastinu, attorney at law, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Appointment of a managing director;
2. Modification of the representation powers of the company;
3. Decision to modify article 9 of the Articles of association in order to reflect the above mentioned decision;
4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the office of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed, together with the proxies of the represented shareholders signed *in varietur* by the office of the meeting and the undersigned notary.

III. It appears from said attendance list that all the shares issued are present or represented. Consequently, the general meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda aforementioned, all the shareholders hereby stating that they have been informed of the agenda of the meeting, prior to the holding of the meeting.

IV. After having approved the foregoing and after deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint as managing director Mr Hervé Poncin, lawyer, born on September 15th, 1967 in Rocourt (B), residing professionally in L-8010, 206-210, route d'Arlon.

The mandate of the aforementioned Director will end during the Ordinary General Meeting to be held in 2012.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves that the company will be bound the single signature of the Managing director or by the joint signature of the managing director and any other director.

Third resolution

In order to reflect the above mentioned decision, the Extraordinary General Meeting resolves to modify article 9 of the Articles of Incorporation which will now read as follow:

English version:

« **Art. 9. Representation.**

1. The Company shall be bound by the single signature of the managing director, or by the joint signature of the managing director and any other director, or by the single signature of any other person to whom such signature power shall be delegated by the Board of directors for specific purposes.

2. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of directors conflicting with the interest of the Company, shall be obliged to advise the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of a meeting. Any deliberation where such a conflict exists will be submitted to the prior approval of the general meeting.»

French version:

« **Art. 9. Représentation.**

1. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et de tout autre administrateur, ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

2. Tout administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès verbal de la séance. Toute délibération dans laquelle un tel intérêt opposé existe sera soumise à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.»

Nothing further being on the agenda and nobody asking to speak, the meeting was terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CIM ADVISORY S.A., dûment constituée par acte en date du 16 novembre 2007, pas encore publié au Mémorial C, et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mademoiselle Karine Mastinu, avocate, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un administrateur délégué;
2. Modification des pouvoirs de représentation de la Société;
3. Décision de modifier l'article 9 des statuts afin de refléter la résolution prise ci-avant;

4. Divers.

II.- Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent; cette liste de présence, signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informé de l'ordre du jour de l'assemblée avant la tenue de l'assemblée.

IV.- près avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer administrateur délégué Monsieur Hervé Poncin, juriste, né le 15 septembre 1967 à Rocourt (B), demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

Son mandat prendra fin pendant l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et de tout autre administrateur.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution prise ci-avant, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 9 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« Art. 9. Representation.

1. The Company shall be bound by the single signature of the managing director, or by the joint signature of the managing director and any other director, or by the single signature of any other person to whom such signature power shall be delegated by the Board of directors for specific purposes.

2. Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of directors conflicting with the interest of the Company, shall be obliged to advise the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of a meeting. Any deliberation where such a conflict exists will be submitted to the prior approval of the general meeting.»

Version française:

« Art. 9. Représentation.

3. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe de l'administrateur délégué et de tout autre administrateur, ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

4. Tout administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès verbal de la séance. Toute délibération dans laquelle un tel intérêt opposé existe sera soumise à l'approbation préalable de l'Assemblée Générale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: H. Poncin, K. Mastinu, C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007. Relation: LAC/2007/37930. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008002387/211/137.

(070174281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Hammerfest Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 94.206.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002240/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02241. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 65, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2008002293/1278/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08872. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.511.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg,

Acting in his capacity as attorney in fact of the board of managers of WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l., by virtue of a proxy given under private seal on August 29, 2007, copy of which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I) The company WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 128,511, was incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated May 8, 2007, published in the Mémorial C number 1475 of July 17, 2007.

II) According to article 6 of the articles of incorporation, the capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million Euros (EUR 40,000,000.-) represented by forty million (40,000,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into:

- (1) Two million (2,000,000) Class A shares;
- (2) Two million (2,000,000) Class B shares;
- (3) Two million (2,000,000) Class C shares;
- (4) Two million (2,000,000) Class D shares;
- (5) Two million (2,000,000) Class E shares;
- (6) Two million (2,000,000) Class F shares;
- (7) Two million (2,000,000) Class G shares;

- (8) Two million (2,000,000) Class H shares;
- (9) Two million (2,000,000) Class I shares;
- (10) Two million (2,000,000) Class J shares;
- (11) Two million (2,000,000) Class K shares;
- (12) Two million (2,000,000) Class L shares;
- (13) Two million (2,000,000) Class M shares;
- (14) Two million (2,000,000) Class N shares;
- (15) Two million (2,000,000) Class O shares;
- (16) Two million (2,000,000) Class P shares;
- (17) Two million (2,000,000) Class Q shares;
- (18) Two million (2,000,000) Class R shares;
- (19) Two million (2,000,000) Class S shares;
- (20) Two million (2,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty-nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,539,550.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred fifty-two thousand and fifty Euros (EUR 1,552,050.-) by the issuance of sixty one thousand five hundred and eighty-two (61,582) combined new Class A, B and C Shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, this capital increase occurring by contribution in cash.

The board of managers decided to accept the subscription of the new shares as follows:

- fourteen thousand seven hundred and eleven (14,711) new Class A Shares;
- five thousand five hundred and seventy-six (5,576) new Class B Shares;
- eight thousand three hundred and forty-six (8,346) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 FINANCE SUB LLC, with its main office at The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of seven hundred fifteen thousand eight hundred and twenty-five Euros (EUR 715,825.-);

- sixteen thousand nine hundred and twenty-nine (16,929) new Class A Shares;
- six thousand four hundred and sixteen (6,416) new Class B Shares;
- nine thousand six hundred and four (9,604) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of eight hundred twenty three thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 823,725.-);

The amount of one million five hundred thirty-nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,539,550.-) in capital paid up in cash by the subscribers, is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

« **Art. 6. 1st paragraph.** The capital is fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty euros (EUR 1,552,050.-) represented by forty-four thousand one hundred forty (44,140) new Class A shares, eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B shares and seventeen thousand nine hundred fifty (17,950) new Class C shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 18,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l. en vertu d'une procuration datée du 29 août 2007, copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société WHITEHALL EUROPEAN RE 4 S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 128.511, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1475 du 17 juillet 2007.

II) Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de EUR 40.000.000,- (quarante millions d'Euros) représenté par 40.000.000 (quarante millions) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1,- (un Euro) chacune, divisé en:

- (1) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe F;
- (7) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de un million cinq cent trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.539.550,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante Euros (EUR 1.552.050,-) par l'émission de soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-deux (61.582) nouvelles classes d'actions combinées A, B et C actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces.

Le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

- quatorze mille sept cent onze (14.711) nouvelles actions de classe A;
- cinq mille cinq cent soixante-seize (5.576) nouvelles actions de classe B;
- huit mille trois cent quarante-six (8.346) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 FINANCE SUB LLC, avec siège social à The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et entièrement libérées moyennant versement total de sept cent quinze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 715.825,-);

- seize mille neuf cent vingt-neuf (16.929) nouvelles actions de classe A;
- six mille quatre cent seize (6.416) nouvelles actions de classe B;
- neuf mille six cent quatre (9.604) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 avec siège social à New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et entièrement libérées moyennant versement total de huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 823.725,-);

Le montant de un million cinq cent trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.539.550,-) en capital payé en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante Euros (EUR 1.552.050,-) représenté par quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts sociales de classe A, onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) nouvelles parts sociales de classe B et dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 18.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28811. — Reçu 15.395,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008002388/212/191.

(070174357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Panvel Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.383.

Le siège social de la société à 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

K. Groke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008002294/1276/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

ABE Finances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 92.727.

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société ABE FINANCES S.ar.l., avec siège à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen, (RC B n ° 92.727) constituée suivant acte notarié du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C n ° 473 du 2 mai 2003, représentée par son gérant, Monsieur Claude Barré, ci-après qualifié,

lequel comparant ès qualités, agissant comme gérant et mandataire de ses coassociés, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Suite à diverses cessions de parts, le capital social est souscrit comme suit:

	Parts
- La société OC FINANCES S.à.r.l., avec siège à L- 8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen (RC B n ° 130.364)	595
- Monsieur Jérôme Beck, administrateur de sociétés, né le 16 juin 1978 à St. Avold, demeurant à F 57175 Gandrange, 2a, rue Principale	5
- Monsieur Olivier Riquart, administrateur de sociétés, demeurant à F 62620 Barlin, 5, rue des Roulettes	200
- Monsieur Philippe Muller, administrateur de sociétés, demeurant à F 54700 Norroy-les-Ponts-à-Mousson, 7, Clos de Baine	200
- Monsieur Claude Barré, né le 11 avril 1940 à La Roche sur Yon, demeurant à F 57 680 Corny s/Moselle, 14, rue du Fond des Prés	200
Total:	<u>1.200</u>

Pour autant que de besoins lesdites cessions de parts sous seing privé sont ratifiées par Monsieur Claude Barré, gérant de la ABE FINANCES S.à.r.l.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à sept cent quatre-vingts euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Barré, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2007, Relation: EAC/2007/5184. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 14 décembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008002375/207/41.

(070174323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Cromafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.203.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002324/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00544. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

P2C Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 120.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002325/8449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05923. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PBW II Real Estate Feeder Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 67.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 122.139.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of November, before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.139, (the «Company»),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated 22 November 2007.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 65, on 27 January 2007 (page 3101) and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended for the last time pursuant to a deed dated 6 November 2007 drawn up by the notary Maître J. Elvinger prenamed, not yet published.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 63,500.- (sixty-three thousand five hundred Euros) divided into 31,250 (thirty-one thousand two hundred fifty) class A shares (the «Class A Shares»), and 500 (five hundred) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 3,467,500.- (three million four hundred sixty-seven thousand five hundred Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares.

4) By resolutions dated 22 November 2007, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement. The share capital of the Company is increased as of 23 November 2007 within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 3,500.- (three thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 63,500.- (sixty-three thousand five hundred Euros) to EUR 67,000.- (sixty-seven thousand Euros) by creating and issuing 1,750 (one thousand seven hundred fifty) New Class A Shares (the «New Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

1,750 (one thousand seven hundred fifty) new Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by General Retirement & Pension Authority, a government body established under Qatari law, having its registered office at P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (the «Subscriber»).

The Subscriber subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3,500.- (three thousand five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 67,000.- (sixty-seven thousand Euros), divided into 33,000 (thirty-three thousand) Class A Shares and 500 (five hundred) class B shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at EUR 67,000.- (sixty-seven thousand Euros) divided into 33,000 (thirty-three thousand) class A shares (the «Class A Shares»), and 500 (five hundred) class B shares (the «Class B Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, fully paid up (by 100%).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 3,464,000.- (three million four hundred sixty-four thousand Euros) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 3,464,000.- (three millions four hundred sixty-four thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 1,500.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Regis Galiotto, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.139 (la «Société»),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 22 novembre 2007.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 65, du 27 janvier 2007 (page 3101) et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 6 novembre 2007 du notaire J. Elvinger, prénommé, non encore publié.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 63.500.- (soixante-trois mille cinq cents Euros) représenté par 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et 500 (cinq cents) actions

de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 3.467.500,- (trois millions quatre cent soixante-sept mille cinq cents Euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, et/ou d'Actions de Catégorie B.

4) Par les résolutions prises en date du 22 novembre 2007, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. Le capital social a été augmenté le 23 novembre 2007 dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 63.500,- (soixante-trois mille cinq cents Euros) à EUR 67.000,- (soixante-sept mille Euros) en créant et en émettant 1.750 (mille sept cent cinquante) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Les nouvelles 1.750 (mille sept cent cinquante) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par General Retirement & Pension Authority, une entité gouvernementale établie selon les lois du Qatar, ayant son siège social à P.O. BOX 24484, C-Ring Road, Doha, Qatar (le «Souscripteur»).

Ce Souscripteur a souscrit les nouvelles Actions de Catégorie A et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents Euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à EUR 67.000,- (soixante-sept mille Euros), divisé en 33.000 (trente-trois mille) Actions de Catégorie A et 500 (cinq cents) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 67.000,- (soixante-sept mille Euros), représenté par 33.000 (trente-trois mille) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et 500 (cinq cents) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%).»

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à EUR 3.464.000,- (trois millions quatre cent soixante-quatre mille Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

« 6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 3.464.000,- (trois millions quatre cent soixante-quatre mille Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à 1.500,- Euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Dont Acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007. Relation: LAC/2007/38553. — Reçu 35 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008002374/211/138.

(070174274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Ligne de Mire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 132.372.

En l'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LIGNE DE MIRE S.A., avec siège social au 4, bd de la Foire à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu le notaire soussigné en date du 24 septembre 2007, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Chantal Kulas, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 320 actions représentative du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social à Dudelange et modification subséquente de l'article 2 des statuts
2. Divers

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 14, rue Lentz à L-3509 Dudelange,

et en conséquence décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi à Dudelange.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saggi, Ch. Kulas, L. Wittner, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, LAC/2007/38771. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008002376/208/48.

(070173924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Litecomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.707.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LITECOMM S.A. avec siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 8 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 599 du 19 août 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.707.

Le capital de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros aux termes d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 2 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 556 du 21 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Evelyne Jastrow, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Schmit, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille trois cents (1.300) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société anonyme SAFILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman,

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15748. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008002392/272/60.

(070174098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Beau Bassin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002353/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00188. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

John Deere Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 74.106.

In the year two thousand and six, on the ninth day of August at 2 p.m., Luxembourg time.

Before Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of JOHN DEERE BANK S.A., a Luxembourg «société anonyme», having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, incorporated by deed enacted on 3 February 2000 published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» under the number 333 of 9 May 2000, as having been amended several times and the last amendments have been published in the Memorial C on 22 March 2003, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B.74.106 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 5,800,000 shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 19,905,600.- (nineteen million nine hundred five thousand six hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 58,000,000.- (fifty-eight million Euro) to EUR 77,905,600.- (seventy-seven million nine hundred five thousand six hundred Euro) by an increase of the par value of the shares;

3. Subscription, intervention of the subscribers and payment of the increase (i) by a contribution in kind of 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) shares held in JOHN DEERE FINANCE S.A., a company incorporated under Luxembourg law, by JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION and (ii) by a contribution in cash of an amount of EUR 3.43 (three Euro forty-three cents) by Mr. James Alan Israel;

4. Subsequent amendment of article five of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company; and

5. Amendment of article five of the Company's articles of association in order to increase the amount of the authorized capital.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the documentation, including notably the notice of revised agenda, produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 19,905,600.- (nineteen million nine hundred five thousand six hundred Euro) without issue of new shares, but by increase of the par value of all the issued shares from EUR 10.- (ten Euro) per share to EUR 13.432 (thirteen point four hundred thirty-two Euro) per share, so as to raise the share capital of the Company from its current amount of EUR 58,000,000.- (fifty-eight million

Euro) to EUR 77,905,600.- (seventy-seven million nine hundred five thousand six hundred Euro); the whole to be fully paid up through (i) a contribution in kind consisting of 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, held by JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION, a company incorporated under the law of the State of Delaware, having its registered office at 1, East First Street, Reno, Washoe County, Nevada 89501, USA (the «In-kind Contributor») in JOHN DEERE FINANCE S.A., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-1016, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, representing hundred percent less one share of the issued share capital of JOHN DEERE FINANCE S.A. and (ii) a contribution in cash of an amount of EUR 3.43 (three Euro forty-three cents) made by Mr. James Alan Israel (the «Cash Contributor»).

Third resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription of the increase in capital by:

- JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION, the In-kind Contributor, holder of 5,799,999 (five million seven hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine) shares of the Company; and
- Mr. James Alan Israel, the Cash Contributor, holder of 1 (one) share of the Company.

Contributors' Intervention - Subscription and Payment

(i) Thereupon intervenes the In-kind Contributor, here represented by Mr. Patrick Van Hees, by virtue of a proxy given under private seal.

The In-kind Contributor declares to subscribe to the increase, which has been partly paid up by the In-kind Contributor through a contribution in kind consisting in shares as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

(ii) Thereupon intervenes the Cash Contributor, here represented by Mr. Patrick Van Hees, by virtue of a proxy given under private seal.

The Cash Contributor declares to subscribe to the increase, which has been partly paid up by the Cash Contributor, so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 3.43 (three Euro and forty-three cents) as was certified to the undersigned notary.

Description of the contribution in kind

The contribution made by the In-kind Contributor represents 999,999 (nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) shares of JOHN DEERE FINANCE S.A., with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, representing hundred percent less one share of the issued share capital of JOHN DEERE FINANCE S.A. (the «Shares»).

The contribution described above consists exclusively in shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, so that the total value of the Shares in the amount of EUR 19,905,596.57 (nineteen million nine hundred five thousand five hundred ninety-six Euro and fifty-seven cents) is subject to capital duty exemption.

- The total value of the contribution in kind made by the In-kind Contributor to the Company amounts to EUR 19,905,596.57 (nineteen million nine hundred five thousand five hundred ninety-six Euro and fifty-seven cents).

Evaluation - Auditor's report

According to article 32-1 of the Luxembourg Companies Act dated 10 August 1915 as amended, the value of the contribution in kind has been examined and approved by PricewaterhouseCoopers, independent auditor (réviseur d'entreprises) pursuant to a report dated 9 August 2006, which shall remain annexed to this deed to be registered with it.

The conclusion of this report states that

«Based on the work performed as described in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the increase in the nominal value of the shares of the Company from EUR 10.- per share to EUR 13.432 per share multiplied by the 5,799,999 shares held by the Contributor.»

Evidence of the contribution in kind's existence

A proof of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholders' register of JOHN DEERE FINANCE S.A., attesting the current number of shares contributed by the In-kind Contributor.

Capital duty exemption request

As regards a capital increase of a Luxembourg company by the contribution shares bringing its shareholding to at least 65% (sixty five percent) of the share capital of a commercial company «société de capitaux») having its registered office in an EU member state, the Company expressly requests, for the contribution in kind described above made by the In-kind Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution in kind and the contribution in cash described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article five of the Company's articles of association to read as follows:

« **Art 5. Capital.** The subscribed and fully paid capital of the Company is set at EUR 77,905,600.- (seventy-seven million nine hundred five thousand six hundred Euro), represented by 5,800,000.- (five million eight hundred thousand) shares with a par value of EUR 13.432 (thirteen point four hundred thirty-two Euro) each.»

For the avoidance of doubt, the other paragraphs remain unchanged.

Fifth resolution

As a consequence of the increase of the share capital of the Company described in the second resolution here-above, the limit of the authorised capital of the Company fixed at EUR 75,000,000.- (seventy-five million Euro) in the articles of association of the Company is reached. It is unanimously resolved to increase the authorised capital of the Company by an amount of EUR 25,000,000.- (twenty-five million Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 75,000,000.- (seventy-five million Euro) to EUR 100,000,000.- (one hundred million Euro).

Further to that amendment, the second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company will then be read as follows:

«The Board (as defined in Article 7 hereof) is authorized to issue further shares in one or several tranches, within the limit of the authorized capital fixed at one hundred million Euro (100,000,000.- Euro). Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board may determine, more specifically in respect of the subscription and payment of the authorised shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the authorised shares to be subscribed and issued, if the authorised shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash. In particular, the Board may abolish or limit the preference subscription right of the shareholders. Such authorization is valid for a period of five years from the date of publication of the Article of Incorporation and may be renewed for further periods of five years each by decision of a general meeting of shareholders.»

For the avoidance of doubt, the other paragraphs remain unchanged.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf août à quatorze heures, heure de Luxembourg.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JOHN DEERE BANK S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte notarié du 3 février 2000 qui a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 333 du 9 mai 2000, tel que modifié plusieurs fois et les dernières modifications ont été publiées dans le Mémorial C du 22 mars 2003, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.74.106 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires sont présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.800.000 (cinq millions huit cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires déclarent expressément avoir été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 19.905.600,- (dix-neuf millions neuf cent cinq mille six cent euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 58.000.000,- (cinquante-huit millions euros) à EUR 77.905.600,- (soixante-dix-sept millions neuf cent cinq mille six cent euros) par l'augmentation de valeur nominale des actions;

3. Souscription, intervention des souscripteurs et paiement de l'augmentation (i) par un apport en nature de 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions détenues dans JOHN DEERE FINANCE S.A., une société constituée, selon le droit de Luxembourg par JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION et (ii) par un apport en espèces d'un montant de EUR 3,43 (trois euros quarante-trois cents) par M. James Alan Israel;

4. Modification subséquente de l'article cinq des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société; et

5. Modification de l'article cinq des statuts de la Société afin d'augmenter le montant de capital autorisé.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation, incluant notamment la notification de l'ordre de jour modifié, produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 19.905.600,- (dix-neuf millions neuf cent cinq mille six cent euros) sans l'émission de nouvelles actions, mais par l'augmentation de la valeur nominale de toutes les actions émises de EUR 10,- (dix euros) par action à EUR 13,432 (treize euros et quatre cent trente-deux millièmes) par action de manière à porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 58.000.000,- (cinquante-huit millions euros) à un montant de EUR 77.905.600,- (soixante-dix-sept millions neuf cent cinq mille six cent euros); la totalité devant être libérée entièrement par (i) un apport en nature consistant en 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions avec une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, détenues par JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION, une société constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 1, East First Street, Reno, Washoe County, Nevada 89501, USA (l'«Apporteur en Nature»), dans JOHN DEERE FINANCE S.A., une société constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, L-1016 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg représentant cent pour cent moins une action du capital social émis de JOHN DEERE FINANCE S.A. et (ii) par un apport en espèces d'un montant de EUR 3,43 (trois euros quarante-trois cents) effectué par M. James Alan Israel (l'«Apporteur en Espèces»).

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription de l'augmentation du capital par:

- JOHN DEERE CAPITAL CORPORATION, l'Apporteur en Nature, titulaire de 5.799.999 (cinq millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de la Société; et
- M. James Alan Israel, l'Apporteur en Espèces, titulaire de 1 (une) action de la Société.

Intervention des Apporteurs - Souscription et Paiement

(i) Sur ce l'Apporteur en Nature intervient, ici représenté par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur en Nature déclare souscrire à l'augmentation qui a été libérée par l'Apporteur en Nature au moyen notamment d'un apport en nature consistant en actions tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'apport.

(ii) Sur ce l'Apporteur en Espèces intervient, ici représenté par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur en Espèces déclare souscrire à l'augmentation qui a été partiellement libérée par l'Apporteur en Espèces de sorte que la Société a le montant de EUR 3,43 (trois euros quarante-trois cents) à sa libre et entière disposition.

Description de l'Apport en Nature

L'apport effectué par l'Apporteur en Nature représente 999.999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) actions de JOHN DEERE FINANCE S.A., d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, représentant cent pour cent moins une action du capital social émis de JOHN DEERE FINANCE S.A. (les «Actions»).

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement en des actions d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union Européenne, de sorte que la valeur totale des Actions d'un montant de EUR 19.905.596,57 (dix-neuf millions neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-sept cents) est sujette à exonération du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur en Nature à la Société s'élève à un montant de EUR 19.905.596,57 (dix-neuf millions neuf cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-seize euros et cinquante-sept cents).

Evaluation - Rapport du Réviseur

Selon l'article 32-1 de la loi Luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la valeur de l'apport en nature a été examinée et approuvée par PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, conformément à un rapport du 9 Août 2006 qui restera annexé à cet acte pour être enregistrées avec celui.

La conclusion de ce rapport énonce que

«Sur la base des travaux effectués comme décrits dans la partie 3 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser croire que la valeur de l'Apport en Nature n'est pas au moins égale à l'augmentation de la valeur nominale des actions de la Société de 10,- EUR par action à 13,43 EUR par action multiplié par 5.799.999 actions détenues par l'Apporteur.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire soussigné en présentant une copie du registre des actionnaires de JOHN DEERE FINANCE S.A., qui atteste le nombre actuel d'actions apportées par l'Apporteur en Nature.

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation du capital d'une société luxembourgeoise libéré par un apport de parts sociales portant la participation de cette société à au moins 65 % (soixante-cinq pour-cent) du capital d'une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport en nature décrit ci-dessus, effectué par l'Apporteur en Nature, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'apport dans un tel cas.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, les apports en nature et en espèces décrits ci-dessus étant totalement réalisés, il est décidé à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société est fixé à EUR 77.905.600,- (soixante-dix-sept millions neuf cent cinq mille six cent euros), représenté par 5.800.000,- (cinq millions huit cent mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 13,432 (treize virgule quatre cent trente-deux euros) chacune.»

Pour éviter tout doute, les autres paragraphes demeurent inchangés.

Cinquième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société comme décrit dans la deuxième résolution ci-dessus, la limite du capital autorisé fixée à EUR 75.000.000,- (soixante-quinze millions d'euros) dans les statuts de la Société est atteinte. Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant de EUR 25.000.000,- (vingt-cinq millions d'euros), de manière à le porter de son montant actuel de EUR 75.000.000,- (soixante-quinze millions d'euros) à un montant de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros).

Suite à cette modification, le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

«Le Conseil (tel que défini à l'article 7 des présents statuts) est autorisé à émettre des actions supplémentaires en une ou plusieurs fois à concurrence d'un capital autorisé fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR). Une augmentation du capital de la société dans le cadre du capital autorisé peut être effectuée et des actions émises selon les termes et conditions que le Conseil peut déterminer, plus spécifiquement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions émises, la détermination du moment et du montant des actions émises, la détermination de la question de savoir si les actions émises doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, la détermination de la mesure dans laquelle le paiement des actions nouvellement émises est acceptable en espèces ou en avoirs autres que des espèces. En particulier, le Conseil pourra supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée pour des périodes de supplémentaires de cinq ans chaque fois par décision de l'assemblée générale des actionnaires.»

Pour éviter tout doute, les autres paragraphes demeurent inchangés.

Estimation de coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à sept mille euros.

Aucune autre point n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin à quinze heures.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux comparants, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: P. Van Hees, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 août 2006. Vol. 437, Folio 94, Case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008002358/242/279.

(070174045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**GALLADE Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Falesia International S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.443.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FALESIA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, (RC B n ° 85.443), constituée sous la dénomination de MONDO GRAPHIC S.A., suivant acte notarié du 12 décembre 2001, publié au Mémorial C page 31.031/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de la raison sociale en GALLADE LUXEMBOURG S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er}.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en GALLADE Luxembourg S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}. Il est formé une société de participations financières sous la dénomination de GALLADE LUXEMBOURG S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent soixante Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15627. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 décembre 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2008002372/207/47.

(070174334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

In the year two thousand and seven, on the 23rd of November.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary with office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg corporation denominated ELEPHANT HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscribed in the register of commerce of and in Luxembourg under section B and the number 104.007.

The Corporation was incorporated by a deed of the notary Jean Seckler on the 1st of October 2004, published in the Memorial C n ° 92 of February 2, 2005.

The meeting of shareholders is presided by Mme Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, Luxembourg.

The Chairman designates as secretary M. Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as teller M. Thierry Grosjean, juriste, Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the shares representing the whole subscribed capital of ELEPHANT HOLDING S.A. are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Modification of the article 4 as follow:

«The purposes for which the company is incorporated are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.»

2. Decision to give the power to the Board of Directors to distribute an interim dividend and to insert a new article 12 paragraph 3 and 4 as follow:

«The Board of Directors is vested with the power to distribute an interim dividend in conformity with the Luxembourg Commercial Law.

All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.»

The general meeting of shareholders, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to amend article 4 of the Articles of Incorporation as follows:

«The purposes for which the company is incorporated are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.»

Second resolution

The general meeting gives the power to the Board of Directors to distribute an interim dividend, and as a consequence, resolves to insert in article 12, a new paragraph 3 and 4 as follow:

«The Board of Directors is vested with the power to distribute an interim dividend in conformity with the Luxembourg Commercial Law.

All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.»

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Corporation as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 1,350.-.

The Chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée ELEPHANT HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 104.007.

Ladite société a été constituée par acte du notaire Jean Seckler en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial C n° 92 du 2 février 2005.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mme Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Hugues Dobet, maître en droit privé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Thierry Grosjean, juriste, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés. Ladite liste de présence, dressée par les membres du bureau après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actions représentant l'intégralité du capital social de NEW LECTA sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange

ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

2.- Pouvoir à donner au conseil d'administration pour pouvoir procéder à des acomptes sur dividende et insertion de 2 nouveaux alinéas supplémentaires à l'article 12 à la place du 3^e alinéa existant, lesquels auront la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour distribuer des acomptes dans les limites légales.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a examiné les différents points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à donner au conseil d'administration pour pouvoir procéder à des acomptes sur dividende, et décide en conséquence d'insérer 2 nouveaux alinéas à l'article 12 à la place du 3^e alinéa existant, lesquels alinéas auront la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour distribuer des acomptes dans les limites légales.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.»

Frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant ou mise à la charge de la société à raison du présent acte, est évalué approximativement à EUR 1.350,-.

Le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte en français, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, T. Grosjean, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007. LAC/2007/38024. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008002381/208/158.

(070173977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

In the year two thousand and seven, on the 23rd of November.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 22nd of November 2007, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), incorporated by a deed of the notary Jacques Delvaux on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 169, page 8094 and modified on July 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1342, page 64400, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre du Commerce et des Sociétés) under no. B 98.247.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to modify the corporate purpose of the Company. As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to act as a director for other group companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company. Furthermore the Company may act as a liquidator of others companies, which may be affiliated companies or not.

In addition, the Company may provide any administrative services to affiliated companies to the exclusion of non affiliated companies.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 23 novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec pour capital social la somme de douze mille cinq

cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Hervé Précigoux, juriste, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 novembre 2007, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'associé unique actuel de THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES GAMA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par devant le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 169, page 8094, et modifié le 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1342, page 64400, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 98.247.

- Que l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'assurer des mandats d'administrateur ou de gérant pour d'autres sociétés du groupe et de gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société.

De plus, la Société peut agir en qualité de liquidateur d'autres sociétés, qu'elles soient ou non des filiales de la Société.

En outre, la Société peut fournir tout service administratif aux sociétés affiliées à l'exclusion des sociétés non affiliées.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

En outre, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut procéder à tous types d'opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi qu'à toutes transactions de propriétés mobilières ou immobilières.»

Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, les frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient incombant à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: H. Précigoux, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007. LAC/2007/37413. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008002383/208/98.

(070173991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Theatre Directorship Services Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

In the year two thousand and seven, on the 23rd of November.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg and

registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 93.176 (the «Sole Shareholder»), hereby represented by Hervé Précigoux, lawyer, residing professionally at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 22nd of November 2007, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA S.à r.l. (the «Company»), (société à responsabilité limitée), a private limited liability company, incorporated by a deed of the notary Jacques Delvaux on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 169, page 8087 and modified on July 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 1348, page 64692, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register (Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg) under no. B 98.246.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to modify the corporate purpose of the Company. As a consequence, the Sole Shareholder decides to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to act as a director for other group companies and to manage such companies, which must not necessarily be subsidiaries of the Company. Furthermore the Company may act as a liquidator of others companies, which may be affiliated companies or not.

In addition, the Company may provide any administrative services to affiliated companies to the exclusion of non affiliated companies.

The Company may also hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

It may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 23 novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CVC CAPITAL PARTNERS ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec pour capital social la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.176 (l'«Associé Unique»), ici représentée par Hervé Précigoux, juriste, résidant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 novembre 2007, laquelle, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'associé unique actuel de THEATRE DIRECTORSHIP SERVICES DELTA S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par devant le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 169, page 8087, et modifié le 15 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1348, page 64692, dont le siège social est sis au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B 98.246.

- Que l'Associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société. En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est d'assurer des mandats d'administrateur ou de gérant pour d'autres sociétés du groupe et de gérer ces sociétés, qui ne doivent pas nécessairement être des filiales de la Société.

De plus, la Société peut agir en qualité de liquidateur d'autres sociétés, qu'elles soient ou non des filiales de la Société.

En outre, la Société peut fournir tout service administratif aux sociétés affiliées à l'exclusion des sociétés non affiliées.

La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

En outre, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut procéder à tous types d'opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi qu'à toutes transactions de propriétés mobilières ou immobilières.»

Coûts

Les parties évaluent que les dépenses, les frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient incombant à la Société à raison du présent acte sont estimés à EUR 1.000,-.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: H. Précigoux, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007. LAC/2007/37412. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008002384/208/98.

(070173995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.541.668,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of November,

Before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.138 (the «Company»),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated 22 November 2007.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the «Articles») have been amended for the last time pursuant to a deed dated 6 November 2007 drawn up by the Notary Maître J. Elvinger prenamed, not yet published.

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 3,283,334.- (three million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four Euros), divided into 1,541,667 (one million five hundred forty-one thousand six hundred sixty-seven) class A shares (the «Class A Shares»), 50,000 (fifty thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 50,000 (fifty thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, fully paid up (by 100 %).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 348,125,000.- (three hundred forty-eight million one hundred twenty-five thousand Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated 22 November 2007, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement. The share capital of the Company is increased as of 23 November 2007, date of the reception of the funds on the account of the Company, within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of the Company, by an amount of EUR 258,334.- (two hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 3,283,334.- (three million two hundred eighty-three thousand three hundred thirty-four Euros) to EUR 3,541,668.- (three million five hundred forty-one thousand six hundred sixty-eight Euros) by creating and issuing 29,167 (twenty-nine thousand one hundred sixty-seven) new Class A Shares, 50,000 (fifty thousand) new Class B Shares and 50,000 (fifty thousand) new Class C Shares (the «New Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

29,167 (twenty-nine thousand one hundred sixty-seven) new Class A shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.139 (the «Subscriber 1»).

50,000 (fifty thousand) new Class B Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by AEW LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.603 (the «Subscriber 2»).

50,000 (fifty thousand) new Class C Shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each have been fully subscribed and paid up in cash by the Subscriber 2.

The Subscriber 1 and the Subscriber 2 are hereafter referred to as the «Subscribers».

These Subscribers subscribed to the New Shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 258,334.- (two hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-four Euros) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 3,541,668.- (three million five hundred forty-one thousand six hundred sixty-eight Euros), divided into 1,570,834 (one million five hundred seventy thousand eight hundred thirty-four) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«5. The subscribed capital is set at EUR 3,541,668.- (three million five hundred forty-one thousand six hundred sixty-eight Euros), divided into 1,570,834 (one million five hundred seventy thousand eight hundred thirty-four) class A shares (the «Class A Shares»), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the «Class B Shares») and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the «Class C Shares») with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, fully paid up (by 100%).»

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 347,866,666.- (three hundred forty-seven million eight hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euros) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

«6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 347,866,666.- (three hundred forty-seven million eight hundred sixty-six thousand six hundred sixty-six Euros) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 4,400.- Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Regis Galiotto, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II REAL ESTATE FUND S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la «Société»),

Dûment autorisé à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 22 novembre 2007.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le «Mémorial») numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 6 novembre 2007 du notaire J. Elvinger, prénommé, non encore publié.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 3.283.334,- (trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre Euros), représenté par 1.541.667 (un million cinq cent quarante et un mille six cent soixante-sept) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 50.000 (cinquante mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de 2,- EUR (deux Euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 348.125.000,- (trois cent quarante-huit millions cent vingt-cinq mille Euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 22 novembre 2007, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires. Le capital social a été augmenté le 23 novembre 2007, date de réception des fonds sur le compte bancaire de la Société, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant de EUR 258.334,- (deux cent cinquante-huit mille trois cent trente-quatre Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 3.283.334,- (trois millions deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-quatre Euros) à EUR 3.541.668,- (trois millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-huit Euros) en créant et émettant 29.167 (vingt-neuf mille cent soixante-sept) nouvelles Actions de Catégorie A, 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions de Catégorie B et 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions de Catégorie C (les «Nouvelles Actions») ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Les 29.167 (vingt-neuf mille cent soixante-sept) nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II REAL ESTATE FEEDER FUND S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, numéro d'immatriculation B 122.139 (le «Souscripteur 1»).

Les 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par AEW LUXEMBOURG S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, numéro d'immatriculation B 90.603 (le «Souscripteur 2»).

Les 50.000 (cinquante mille) nouvelles Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par le Souscripteur 2.

Le Souscripteur 1 et le Souscripteur 2 sont ci-après dénommés les «Souscripteurs».

Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 258.334,- (deux cent cinquante-huit mille trois cent trente-quatre Euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

5) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à EUR 3.541.668,- (trois millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-huit Euros), divisé en 1.570.834 (un million cinq cent soixante-dix mille huit cent trente-quatre) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 3.541.668,- (trois millions cinq cent quarante et un mille six cent soixante-huit Euros), représenté par 1.570.834 (un million cinq cent soixante-dix mille huit cent trente-quatre) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à EUR 347.866.666,- (trois cent quarante-sept millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

«6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 347.866.666,- (trois cent quarante-sept millions huit cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C.»

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à 4.400,- Euros

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Dont Acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38552. — Reçu 2.583,34 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008002390/211/172.

(070174289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sodeprom-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 37.942.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008002415/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04462. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

W3HM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002416/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03637. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Hirslanden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 89.803.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of the month of October,
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (the «Company») having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary, on 25th October, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No. C 1754 of 10th December, 2002.

The meeting was presided over by Mrs Christelle Rétif, director of the Company, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Ralph Beyer, Volljurist, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Decision on the liquidation of the Company,
2. Appointment of liquidator and determination of the powers of the liquidator.

The following resolutions have been passed unanimously by the shareholder.

First resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorize the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorization from the meeting, if such authorization is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and he may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of their powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under his sole signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, the said persons signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le trente-et-unième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme HIRSLANDEN INVESTMENTS S.A. (la «Société») dont le siège social est à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° C 1754 du 10 décembre 2002.

L'assemblée a été présidée par Mme Christelle Rétif, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M^e Ralph Beyer, Volljurist, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur M^e Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations signés ne varietur seront annexés au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée et que tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour, de sorte que cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après:

1. Décision à prendre concernant la liquidation de la Société,
 2. Nomination d'un liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.
- Les résolutions suivantes ont été prises unanimement par l'actionnaire.

Première résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est légalement requise.

Le liquidateur est dispensé par l'assemblée de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures respectifs, les personnes comparantes ont signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: C. Retif, R. Beyer, P. Santer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34307. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008002393/211/92.

(070174306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of September,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hassane Diabate, juriste, having his professional address in Luxembourg,

Acting in his capacity as attorney in fact of the board of managers of WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l., by virtue of a proxy given under private seal on August 29, 2007, copy of which proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the undersigned notary to record that:

I) The company WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l., having its registered office in L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 128,509, was incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated May 8, 2007, published in the Mémorial C number 1476 of July 17, 2007.

II) According to article 6 of the articles of incorporation, the capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) Class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The Company shall have an authorized capital of forty million Euros (40,000,000.-) represented by forty million (40,000,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into:

- (1) Two million (2,000,000) Class A shares;
- (2) Two million (2,000,000) Class B shares;
- (3) Two million (2,000,000) Class C shares;
- (4) Two million (2,000,000) Class D shares;
- (5) Two million (2,000,000) Class E shares;
- (6) Two million (2,000,000) Class F shares;
- (7) Two million (2,000,000) Class G shares;
- (8) Two million (2,000,000) Class H shares;
- (9) Two million (2,000,000) Class I shares;
- (10) Two million (2,000,000) Class J shares;
- (11) Two million (2,000,000) Class K shares;
- (12) Two million (2,000,000) Class L shares;
- (13) Two million (2,000,000) Class M shares;
- (14) Two million (2,000,000) Class N shares;
- (15) Two million (2,000,000) Class O shares;
- (16) Two million (2,000,000) Class P shares;
- (17) Two million (2,000,000) Class Q shares;
- (18) Two million (2,000,000) Class R shares;
- (19) Two million (2,000,000) Class S shares;
- (20) Two million (2,000,000) Class T shares.

Each of the above listed classes of shares shall be linked to a particular investment, made by the Company as designated by the Board of Managers.

The Board of Managers is authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the incorporation deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided to increase the capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty-nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,539,550.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred fifty-two thousand and fifty Euros (EUR 1,552,050.-) by the issuance of sixty-one thousand five hundred and eighty-two (61,582) combined new Class A, B and C Shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, this capital increase occurring by contribution in cash.

The board of managers decided to accept the subscription of the new shares as follows:

- fourteen thousand seven hundred and eleven (14,711) new Class A Shares;

- five thousand five hundred and seventy-six (5,576) new Class B Shares;
- eight thousand three hundred and forty-six (8,346) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of W2007 FINANCE SUB LLC, with its main office at The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of seven hundred fifteen thousand eight hundred and twenty-five Euros (EUR 715,825.-);

- sixteen thousand nine hundred and twenty-nine (16,929) new Class A Shares;
- six thousand four hundred and sixteen (6,416) new Class B Shares;
- nine thousand six hundred and four (9,604) new Class C Shares;

have been subscribed and full paid in by a contribution in cash of WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005, with its main office at New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, for a total amount of eight hundred twenty three thousand seven hundred and twenty-five Euros (EUR 823,725.-).

The amount of one million five hundred thirty nine thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,539,550.-) in capital paid up in cash by the subscribers, is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

« **Art. 6. 1st paragraph.** The capital is fixed at one million five hundred fifty-two thousand and fifty Euros (EUR 1,552,050.-) represented by forty-four thousand one hundred forty (44,140) new Class A shares, eleven thousand nine hundred and ninety-two (11,992) new Class B shares and seventeen thousand nine hundred fifty (17,950) new Class C shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 18,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de Gérance de WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l. en vertu d'une procuration datée du 29 août 2007, copie de cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société WHITEHALL EUROPEAN RE 5 S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 128.509, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, numéro 1476 du 17 juillet 2007.

II) Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de EUR 40.000.000,- (quarante millions d'Euros) représenté par 40.000.000 (quarante millions) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1,- (un Euro) chacune, divisé en:

- (1) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe A;
- (2) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe B;
- (3) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe C;
- (4) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe D;
- (5) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe E;
- (6) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe F;

- (7) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe G;
- (8) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe H;
- (9) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe I;
- (10) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe J;
- (11) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe K;
- (12) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe L;
- (13) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe M;
- (14) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe N;
- (15) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe O;
- (16) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe P;
- (17) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe Q;
- (18) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe R;
- (19) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe S;
- (20) Deux millions (2.000.000) parts sociales de classe T.

Chacune des classes de parts sociales énumérées ci-avant sera liée à un investissement déterminé, fait par la Société tel que désigné par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, le Conseil de Gérance a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de un million cinq cent trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.539.550,-) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante Euros (EUR 1.552.050,-) par l'émission de soixante un mille cinq cent quatre-vingt-deux (61.582) nouvelles classes d'actions combinées A, B et C actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, cette augmentation de capital étant réalisée moyennant apport en espèces.

Le Conseil de Gérance a décidé d'accepter la souscription aux actions nouvelles comme suit:

- quatorze mille sept cent onze (14.711) nouvelles actions de classe A;
- cinq mille cinq cent soixante-seize (5.576) nouvelles actions de classe B;
- huit mille trois cent quarante-six (8.346) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par W2007 FINANCE SUB LLC, avec siège social à The Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et entièrement libérées moyennant versement total de sept cent quinze mille huit cent vingt-cinq Euros (EUR 715.825,-);

- seize mille neuf cent vingt-neuf (16.929) nouvelles actions de classe A;
- six mille quatre cent seize (6.416) nouvelles actions de classe B;
- neuf mille six cent quatre (9.604) nouvelles actions de classe C;

ces nouvelles actions ont été souscrites par WHITEHALL STREET INTERNATIONAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2005 avec siège social à New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et entièrement libérées moyennant versement total de huit cent vingt-trois mille sept cent vingt-cinq Euros (EUR 823.725,-).

Le montant de un million cinq cent trente-neuf mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.539.550,-) en capital payé en espèces par les souscripteurs, est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent cinquante-deux mille cinquante Euros (EUR 1.552.050,-) représenté par quarante-quatre mille cent quarante (44.140) nouvelles parts sociales de classe A, onze mille neuf cent quatre-vingt-douze (11.992) nouvelles parts sociales de classe B et dix-sept mille neuf cent cinquante (17.950) nouvelles parts sociales de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

4933

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ EUR 18.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Diabate, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, Relation: LAC/2007/28812. — Reçu 15.395,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008002389/212/191.

(070174363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Accharius Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 36.017.

—
Constituée le 22 janvier 1991 par-devant M^e André Schwachtgen en remplacement de M^e Frank Baden. Publication au Mémorial C 269 du 13 juillet 1991.

Le bilan au 31 décembre 2006, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ACCHARIUS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008002344/2088/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

OZ Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.917.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002410/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03688. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Natalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 39.348.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Référence de publication: 2008002411/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04470. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Centrale d'Achat en Commun de Produits Alimentaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 4.941.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Référence de publication: 2008002412/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04472. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 58.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

FIDUCIAIRE PKF WEBER & BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008002421/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07180. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Nérée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 121.100.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002422/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04939. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ESAS Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 134.402.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Stéphane Nonnweiler, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 10, avenue Brassine,

2.- La société de personnes à responsabilité limitée de droit belge SERVICES & TECHNOLOGY INVESTMENT, en abrégé STI, ayant son siège social à B-2610 Wilrijk, 24, Terbekehofdreef,

Ici représentés par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 8 novembre 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ESAS LUXEMBOURG.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 2. La société a pour objet la fourniture de services IT et en télécommunication, ainsi que de services dans le domaine des ressources humaines à tous types de sociétés.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation, et notamment par la création de filiales et/ou succursales.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de trente-et-un (31,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des administrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil huit.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 11.00 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les mille (1.000) actions comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Nonweiler, quatre cent quatre-vingt-dix actions	490
2.- La société SERVICES & TECHNOLOGY INVESTMENT, cinq cent dix actions	<u>510</u>
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille six cents (1.600,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, et représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Monsieur Stéphane Nonnweiler, préqualifié.

Monsieur Francis Renkin, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-5310 Eghezée, 1, rue du Château,

Monsieur Robert Decant, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-2960 Brecht, 50, Vogelkerslaan.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: la société de droit belge INTEGRATED ACCOUNTANCY SERVICES, ayant son siège social à B-2610 Wilrijk, 24, Terbekehodreef.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2007, Relation: MER/2007/1677. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008002445/232/141.

(070174308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.512.

L'an deux mille sept, le trente et un août

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme COMPAGNIE EUROPEENNE DE LUXE ET TRADITIONS SCA, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 août 2007, acte en cours de publication.

L'assemblée est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 439.500,- (quatre cent trente neuf mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 489.500,- (quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 439.500 (quatre cent trente neuf mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune;

2. Acceptation et renonciation par les actionnaires actuels à leur droit préférentiel de souscription;

3. Souscription et paiement;

4. Modification des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-avant;

5. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 439.500,- (quatre cent trente neuf mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 489.500,- (quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents euros) par l'émission de 439.500 (quatre cent trente neuf mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée constate l'acceptation et la renonciation à l'exercice de son droit préférentiel de souscription par l'associé actuel COMPAGNIE EUROPEENNE DE LUXE ET TRADITIONS S. à r. l. et accepte la souscription des 439.500 (quatre cent trente neuf mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune comme suit:

Souscription-Paiement

Monsieur Philippe Nguyen, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 75.000 (soixante quinze mille) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 75.000,- (Soixante quinze mille euros) est à la disposition de la société.

CANAL ILLIMITED S.A., ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 7.500 (sept mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

Madame Aline Cabre, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 22.500 (vingt deux mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 22.500,- (vingt deux mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

Monsieur Philippe Milliet, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 37.500 (trente sept mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 37.500,- (trente sept mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

SAWAB LTD, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 75.000 (soixante quinze mille) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 75.000,- (soixante quinze mille euros) est à la disposition de la société.

Monsieur Patrick Piard, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 150.000 (cent cinquante mille) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) est à la disposition de la société.

Monsieur Pierre Brousse, ici représenté par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 37.500 (trente sept mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 37.500,- (trente sept mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

INVESTORS IN PRIVATE EQUITY SAS, ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, intervient aux présentes et confirme la souscription de 34.500 (trente quatre mille cinq cents) nouvelles Actions de Classe A et leur libération intégrale par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 34.500,- (trente quatre mille cinq cents euros) est à la disposition de la société.

L'Assemblée constate que le montant total de EUR 439.500,- (quatre cent trente neuf mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire par un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les statuts pour y refléter les décisions prises, et de donner la teneur suivante à l'article 5 des statuts:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre vingt neuf mille cinq cents euros (EUR 489.500,-), divisé en trois (3) classes d'actions comme suit:

- quatre cent quatre vingt quatre mille quatre cent quatre vingt dix neuf (484.499) Actions de Classe A, qui sont des actions d'associés commanditaires, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

- une (1) Action de Classe B, qui est une action d'associé commandité, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), entièrement libérée;

- cinq mille (5.000) Actions de Classe C, qui sont des actions d'associés commanditaires, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées;

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie sont définis dans les présents statuts.

L'Action de Classe B restera liée à une (1) Action de Classe C. Dans le cas de l'émission, du rachat ou transfert d'Action (s) de Classe B, une proportion d'Action(s) de Classe C conforme au ratio ci-dessous devra être émise, rachetée, ou transférée.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ six mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25768. — Reçu 4.395 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008002449/5770/112.

(070174416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Seaport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.386.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société TARDIN INVESTMENT SA, ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 20 novembre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEAPORT INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 3 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 09.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents (1.800,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau,

L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Marie-Anne Back, comptable, née le 8 juin 1958 à Steinfort - Luxembourg et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007. LAC/2007/39093. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008002450/5770/157.

(070174105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIEFONDS No. 4 RED PARIS S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002429/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03857. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Stockholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIEFONDS No. 4 STOCKHOLM S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002430/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03860. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 RED LONDON S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002431/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03862. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Edder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 103.148.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech / F. Walenta.

Référence de publication: 2008002419/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05517. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

IFCI New Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008002420/1142/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02163. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002423/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04933. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 115.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LONDON EASTCHEAP COURT S.à r.l., société à responsabilité limitée
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002424/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03852. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 108.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS No. 4 PARIS S.à r.l.
EXPERTA LUXEMBOURG
L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002432/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03864. - Reçu 40 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Barclays Luxembourg Portfolios (Sterling) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002299/6149/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04025. - Reçu 74 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.439.

Les comptes annuels au 31 août 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002303/6149/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04019. - Reçu 102 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.